

An aerial photograph of a city, likely Paris, showing a dense cluster of buildings and a prominent tower with a spire, possibly the Eiffel Tower, in the background. The image is partially obscured by a dark blue horizontal band.

ORIER|AVOCATS

Catalogue de formation

Le cabinet ORIER AVOCATS est spécialisé en **droit des infrastructures**.

Le Cabinet assiste ses clients à toutes les étapes stratégiques de leurs projets:

- *permitting* (droit de l'environnement, droit de l'urbanisme)
- montages institutionnels (droit des sociétés, droit de l'économie mixte, mode de gestion)
- rédaction et la négociation des contrats de construction et d'exploitation en couvrant le contentieux réclamatoire (droit des marchés publics, droit des concessions).

Le cabinet ORIER AVOCATS dispense des formations dans ses locaux à PARIS et chez ses clients sur l'ensemble du territoire national (au besoin une partie peut-être réalisée en distanciel).

Le cabinet délivre régulièrement des formations en outre-mer.

L'ensemble des formations retrace le régime juridique applicable, des exemples concrets issus de la jurisprudence, des cas pratiques (analyses de cas sur dossier). L'ensemble de nos formations comprennent un **focus sur l'actualité** du domaine juridique visé (derniers textes de Loi et jurisprudences notamment).

L'analyse en amont des prérequis permet de garantir l'homogénéité du niveau des publics. L'évaluation des acquis se fait au travers de QCM et l'étude de cas pratiques.

Nos prestations sont facturées **650 € TTC par personne**, par jour de formation.

Nos formations

Commande publique

- ✓ Les fondamentaux de la commande publique
- ✓ Les marchés publics de travaux
- ✓ Actualités de la commande publique
- ✓ Les délégations de service public
- ✓ Montages contractuels complexes
- ✓ Les marchés de maîtrise d'œuvre
- ✓ Les marchés globaux
- ✓ Droit et contentieux des marchés publics
- ✓ Actualité des marchés publics
- ✓ Les CCAG
- ✓ Financement de projet : « Concessions et marchés de partenariat »
- ✓ Contrats maîtrise d'œuvre

Urbanisme

- ✓ Les fondamentaux de l'aménagement et de l'urbanisme
- ✓ Contentieux des autorisations d'urbanisme
- ✓ Panorama des procédures d'aménagement

Environnement

- ✓ **L'essentiel du droit de l'environnement**
- ✓ **La législation des ICPE**
- ✓ **Gestion et réglementation des déchets**
- ✓ **L'autorisation environnementale**
- ✓ **L'évaluation environnementale**
- ✓ **Gestion des sites et sols pollués**

Energie

- ✓ Le cadre réglementaire des énergies renouvelables
- ✓ L'autoconsommation
- ✓ Les PPA
- ✓ Les contrats passés par les entités adjudicatrices

Domaine public / Privé et Foncier

- ✓ Le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)
- ✓ Les techniques de la maîtrise foncière
- ✓ Sécurisation des AOT et COT
- ✓ La gestion du patrimoine immobilier des personnes publiques

Droit Privé

- ✓ **Actualités loi Badinter**
- ✓ **La compliance: éthique et conformité**
- ✓ **Le droit des sociétés**
- ✓ **Les contrats de droit civil**

Quelques programmes

Les marchés publics de travaux

Objectifs:

- *Connaître les dispositions du CCAG Travaux qui régissent l'exécution des prestations*
- *Savoir quelle est l'influence des différents modes de dévolution des marchés sur l'exécution et la coordination des travaux*
- *Mettre en œuvre le CCAG Travaux*
- *Gérer les relations avec les entrepreneurs et le maître d'oeuvre*

Durée: 3 jours

Tarif: 650 €/ jour / personne

Qui est concerné:

Cadres administratifs, cadres techniques, contrôleurs de travaux, responsables et gestionnaires de marché

Prérequis:

Connaître les bases de la réglementation des marchés publics de travaux

1^{er} module : le cadre général

- **Les règles applicables et leurs fondements**
 - Les sources du droit
 - Objet du nouveau droit de la commande publique
 - Distinction « passation/exécution »
- **La réglementation en vigueur**
- **Les principes fondamentaux de la commande publique**
- **Définitions**
- **Les cas particuliers des marchés de travaux**

2^{ème} module : Les acteurs des marchés de travaux

- **Le maître de l'ouvrage**
 - Organisation de la maîtrise d'ouvrage
 - Assistance à la maîtrise d'ouvrage
 - Conduite d'opération
 - Mandat de maîtrise d'ouvrage
 - Transfert de maîtrise d'ouvrage
- **Le maître d'œuvre**
- **Le contrôleur technique**
- **Le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé**
- **Le titulaire**
- **Les groupements**

3^{ème} module : la forme des contrats

- **L'identification des besoins**
 - La prise en compte du développement durable
 - Le sourcing
 - Les spécifications techniques
 - Les labels
- **Le choix de la forme du contrat**
 - Le marché ordinaire
 - Le marché à tranches
 - L'accord cadre
 - L'accord cadre à bons de commandes
 - L'accord cadre à marchés subséquents
 - L'allotissement

4^{ème} module : le contenu des marchés publics

- **La forme du dossier de consultation**
- **Les clauses du marché**

5^{ème} module : le lancement de la consultation

- **La procédure de passation des marchés publics**
 - Les seuils de publicité
 - Les seuils de mise en concurrence
 - Calculs de la valeur estimée du besoin
- **Les procédures de mise en concurrence**
 - L'obligation de dématérialiser les échanges
 - La passation des marchés d'un montant inférieur à 40.000 euros HT
 - La passation des marchés selon une procédure adaptée
 - L'appel d'offre
 - La procédure avec négociation

6^{ème} module : la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse

- **L'analyse du dossier de candidature**
 - La recevabilité du dossier de candidature
 - L'analyse des capacités des candidats
- **L'analyse des offres**

7^{ème} module : la gestion des délais dans les marchés publics de travaux

- **Gestion des délais d'exécution**
- **Gestion des délais de garantie**

8^{ème} module : les prix dans les marchés publics de travaux

- **La nature du prix dans les marchés publics**
- **La forme du prix dans les marchés publics de travaux**
- **Révision de prix: clauses butoir et de sauvegarde**
- **Prix ferme: exemple de formule d'actualisation**
- **Prix révisable: exemple de formule de révision**
- **Le marché à prix révisable**

9^{ème} module : la gestion des modifications en cours d'exécution

- Les modifications prévues par le CCP
- Règlement du prix des prestations supplémentaires ou modificatives
- Augmentation du montant des travaux

10^{ème} module : l'encadrement du processus de réception

- Modalité de réception CCAG 41

11^{ème} module : la formalisation des demandes de paiement

- La modalité de règlement des comptes
- L'avance
- Les acomptes
- Demande de paiement final
- Paiement
- Forme de prix de règlement CCAG 10
- Le délai global de paiement

12^{ème} module : Focus – le règlement des litiges

- Litige ne portant pas sur le décompte général
 - Litige portant sur le décompte général
 - Les mesures coercitives: ajournement de travaux
 - Les mesures coercitives: interruption de travaux
 - La liquidation du marché
-
- Cas pratique

Les montages contractuels complexes

Objectifs:

- *Identifier les montages contractuels complexes existants.*
- *Savoir choisir le montage contractuel correspondant à son projet*
- *Gérer les aspects juridiques et financiers de son opération*

Durée: 2 jours

Tarif: 650 € / jour / personne

Qui est concerné:

*Responsable marché et
contrats publics, juristes,
Directeurs juridiques*

Prérequis:

*Connaître les bases du droit de
la commande publique*

1^{er} module : Identifier les différents montages complexes pour réaliser ses projets

- **Motiver son choix de recourir à un montage complexe et identifier les principales caractéristiques du projet** (contexte du projet, enjeu de la maîtrise foncière, contraintes financières et institutionnelles, maîtrise d'ouvrage)
- **Connaître les principaux modes de gestion contractuels et institutionnels**
 - DSP et concessions
 - Les AOT/COT
 - Les marchés publics
 - Les marchés globaux : les marchés de conception-réalisation, les marchés globaux de performance, les marchés globaux sectoriels, les marchés de partenariat
 - Le BEA, le bail à construction, le bail à réhabilitation et la VEFA
 - Le crédit-bail
 - La concession d'aménagement
 - Le partenariat d'innovation
 - L'appel à projet
 - Les SPL, les SEM et les SEMOP
- **Analyser l'identité du modèle économique relatif à chaque type de contrat**
- **Définir les financements publics et privés disponibles et les garanties offertes**
- **Gérer le transfert de risque**

Étude de cas : analyse commentée d'exemples de montages contractuels complexes

2^{ème} module : Passer et exécuter le contrat

- **Passation : définir les conditions de recours à chaque contrat**
 - Identifier précisément ses besoins, les caractéristiques du projet et le type de contrat
 - Estimer le coût global du projet : programmation, conception, exploitation, maintenance
 - Rédiger le cahier des charges en fonction des contraintes financières et techniques identifiées
 - Déroulement d'une procédure de passation : exemple d'une concession avec phase de négociation

Exercice d'application : rédaction des clauses les plus importantes (contrat de partenariat), analyse des annexes financières d'un contrat de délégation de service public

- **Exécuter le contrat et gérer les risques en cours d'exécution**
 - Nouveaux CCAG
 - Les coûts et les travaux supplémentaires
 - Les évolutions contractuelles et la modification du contrat
 - Le contrôle par la personne publique

Exercice d'application : mise en œuvre des différentes étapes d'un montage contractuel complexe

3^{ème} module : Prévenir les contentieux

- **Les risques contentieux liés à la passation des contrats publics**
 - Le référé précontractuel / le référé contractuel
 - Le recours en contestation de la validité du contrat
 - Le recours pour excès de pouvoir
- **Les risques contentieux liés à l'exécution du contrat**
 - Focus sur le recours en responsabilité / indemnitaire
- **Le risque pénal**
- **Les modes alternatifs de règlement des différends**

4^{ème} module : Analyser les enjeux financiers des différents montages complexes

- **Connaître les documents financiers fondamentaux et les principes de comptabilité privée**

Exercice d'application : lecture d'un bilan, compte de résultat et liasse fiscale

- **Évaluer la rentabilité d'une opération : l'appétence d'un opérateur pour un service public tout en caractérisant son risque**
- **Comparer le prévisionnel avec le résultat réalisé (exemple d'une DSP)**
- **Approcher les sources de financement privée**
- **Distinguer les profils économiques des services publics (transport, assainissement, piscines, équipements sportifs)**
- **Connaître les aspects comptables et financiers des montages contractuels complexes**

Les bases du droit de l'urbanisme

Objectifs:

- *Identifier et maîtriser les autorisations administratives de mes projets de construction.*
- *Acquérir les réflexes fondamentaux pour la planification et l'obtention des autorisations administratives nécessaire à la mise en œuvre des projets*
- *Anticiper les prochaines évolutions réglementaires et législatives concernant les autorisations administratives nécessaires pour le déploiement des projets*

Durée: 1 jour

Tarif: 650€ / jour / personne

Qui est concerné:

Directeur et responsable de service urbanisme, directeur et responsable de l'aménagement et de l'action foncière, directeur et responsable de service juridique, directeur et responsable de programme immobilier, juriste, directeur et responsable des grands projets, promoteur, agence d'urbanisme

Prérequis:

Connaître les bases du droit de de l'urbanisme

Introduction sur le droit de l'urbanisme

- **Principes fondamentaux du droit de l'urbanisme**
 - A quoi servent les autorisations administratives ?
 - Quels sont les risques liés à ces autorisations ?
- i. Risque administratif
- ii. Risque pénal
- iii. Risque civil
- **Règles et documents d'urbanisme**
 - - Les documents d'urbanisme applicables : le SCOT et PLU
 - - Les servitudes d'utilité publique
- **L'évolution des normes d'urbanisme**
 - - Les différentes évolutions du PLU et du SCOT
 - - Focus sur l'objectif de zéro artificialisation nette des sols
- **Les autorisations d'occupation des sols**
 - - Les constructions nouvelles
 - - Les travaux sur construction existante et les changements de destination
 - - Les autres travaux, installations, aménagements
- **La mise en œuvre de l'autorisation d'urbanisme**
 - - Contrôle administratif des travaux
 - - Achèvement des constructions
 - - Permis modificatif
- **Le contentieux de l'urbanisme**
 - - Le contentieux de l'annulation
 - - Le contentieux de la responsabilité administrative
 - - Le risque pénal
 - - Le contentieux civil

Panorama des procédures d'aménagement

Objectifs:

- *Identifier les différentes procédures d'aménagement*
- *Savoir utiliser les outils de divisions foncières*
- *Savoir choisir la procédure la plus adaptée à son projet*

Durée: 2 jours

Tarif: 650€ / jour / personne

Qui est concerné:

Directeur et responsable service urbanisme, directeur et responsable de l'aménagement, juriste

Prérequis:

Connaître les bases de la réglementation de l'urbanisme

Jour 1

Introduction: Maîtriser la hiérarchie des normes d'urbanisme

- **Connaitre la pyramide des normes d'urbanisme**

1ère partie :

- **Définition de la notion d'aménagement**
 - Les étapes d'une opération d'aménagement
 - Le cadre réglementaire d'une opération d'aménagement
 - Les opérations publiques ou privées
 - Distinction entre action et opération d'aménagement
 - Anticiper les évolutions à venir
 - Les acteurs de l'aménagement

Étude de cas : les spécificité de la ville de PARIS

2ème Partie :

- **PLU et Projets d'aménagement**
 - Contenu des PLU
 - L'élaboration du PLU
 - Le PLU comme outils d'aménagement
 - Le recours aux OAP pour intégrer une opération d'aménagement
 - L'évolution ultérieure du PLU
 - Les évolutions règlementaires
 - Déclarer un projet d'intérêt général
 - le projet d'aménagement
 - Études règlementaires
 - Quelles contraintes en termes d'études règlementaires?

3ème Partie :

- **Concertation et enquête publique**
 - Concertation facultative
 - Quelle démarche de concertation?
- **Concertation et enquête publique**
 - Les autorisations d'urbanisme
 - Les constructions nouvelles soumises à PC
 - Les constructions nouvelles soumises à DP
 - Les constructions nouvelles dispensées de toutes formalités
 - Cas particulier
 - Synthèse
 - Les travaux soumis à permis d'aménager
 - Les travaux soumis à déclaration préalable
 - Les travaux de démolition
 - Les travaux dispensés de toute formalité

4^{ème} Partie :

- **Les outils d'aménagement**
 - Le lotissement
 - La ZAC
 - La concertation
 - Les consultations
 - Le dossier de création de la ZAC
 - La décision de création
 - La création de la ZAC
 - Maîtriser la réalisation de la ZAC + les évolutions en cours d'opérations
 - La ZAC: le cahier des charges de cession des terrains (CCCT)
 - Le CCCT
 - La ZAC: la prise en charge des équipements publics
 - Le cout des équipement publics
 - Mener l'achèvement de la ZAC
 - Suppression de la ZAC
 - Le contentieux de la ZAC
 - Anticiper le contentieux de la ZAC
- **Permis de construire valant division**
- **Associations foncière urbaines (AFU)**
 - Les évolutions règlementaires
 - Déclarer un projet d'intérêt général
 - le projet d'aménagement
 - Études règlementaires
 - Quelles contraintes en termes d'études règlementaires?

5^{ème} Partie :

- **Les montages opérationnels**

6^{ème} Partie :

- **Les modes de financement**

7^{ème} Partie :

- **Focus: Paris et la révision du PLU**

Le cadre réglementaire des énergies renouvelables

Objectifs:

- *Maîtriser le cadre réglementaire des filières renouvelables (en particulier de production électrique, dont le photovoltaïque)*
- *Appliquer les différentes étapes de développement d'un projet et les délais administratifs*
- *Développer les bonnes pratiques afin de prévenir les risques juridiques*

Qui est concerné:

*Responsables énergie,
responsables de projets et
chargés de missions énergies
renouvelables*

Prérequis:

*Connaître les enjeux du
montage de projets de
production d'énergie
renouvelable*

Durée: 2 jours

Tarif: 650€ / jour/ personne

1ère partie : Le cadre réglementaire

- **Les principales sources actuelles**
- **Des objectifs ambitieux**
 - Objectif communautaire
 - Objectifs transposés en droit français
 - Objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2018 -2023
 - Objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2019 -2028

2ème Partie : Planification d'un projet EnR

- **l'implantation**
 - la planification dédiée au EnR
 - Prise en compte des contraintes urbanistiques
 - S'assurer de la maîtrise foncière
 - Occupation de propriété privée (ou du domaine privé de personnes publiques)
 - Occupation du domaine public
- **Cas pratique**

3ème Partie : les autorisations préalables à un projet EnR

- **les autorisations requises par filières**
- **Évolution vers l'autorisation environnementale**
- **L'autorisation environnementale**
 - Champ d'application
 - Contenu et dépôt du dossier AE
 - Instruction
 - Décision
 - Contentieux

- **L'autorisation de défrichement**
- **Autorisation/Déclaration « Loi sur l'eau » (IOTA)**
- **Autorisation « dérogation espèces protégées »**
- **Le permis de construire**
 - Composition du dossier de demande
 - Instruction
 - Permis de construire modificatif
 - La déclaration préalable
 - L'articulation des procédures

4ème partie : les formalités du droit de l'environnement

- **L'étude d'impact**
- **L'enquête publique**
- **Cas pratique**

5ème partie : Le contentieux des autorisations

- **Le contentieux de l'autorisation environnementale**
 - Contentieux spéciaux
 - Le contentieux du permis de construire
 - Le contentieux judiciaire

1ère partie : L'autorisation d'exploiter

- Les installations réputées autorisée
- Les installations soumises à autorisation
- Contentieux sur l'autorisation

2ème Partie : le raccordement au réseau

- **le choix du raccordement électrique**
 - L'impact du S3REnR
 - Les référentiels de procédure
- **le procédure de raccordement**
 - La demande
 - Les délais
 - Droit du producteur
 - Facturation du raccordement
 - Travaux de raccordement
- **Corpus contractuel du raccordement**
 - L'approbation du projet d'ouvrage
 - Le consuel
- **Le contentieux du raccordement**

- **Cas pratique**

3ème Partie : L'achat d'électricité – Les mécanismes de soutien

- **Guichet ouvert / Appels d'offres**
 - Guichet ouvert : mise en concurrence
 - Guichet ouvert par filières
 - Les appels d'offres
 - Le dialogue concurrentiel
- **Dispositions communes / L'obligation d'achat / Le complément de rémunération**
 - Dispositions communes Obligation d'achat / complément de rémunération
- **Particularités de l'obligation d'achat**
- **Particularités du complément de rémunération**

4ème partie : L'achat d'électricité – La vente sur le marché de gros

- **Le contrat d'agrégation**
 - La vente sur le marché de gros
 - Les principales caractéristiques du contrat d'agrégation
- **Le corporate PPA**

Focus 1: L'autoconsommation

Focus 2: Les évolutions récentes

Focus 3: l'investissement participatif

Focus 4: Repowering (photovoltaïque)

ORIER AVOCATS est distingué par « DECIDEURS MAGAZINE » parmi les meilleurs cabinets d'avocats dans les disciplines suivantes :

PRATIQUE REPUTEE :

Droit public des affaires – Contrats administratifs et contentieux afférents
Energie & Environnement - Droit des énergies renouvelables
Energie & Environnement- Droit de l'eau et de l'assainissement

PRATIQUE DE QUALITE :

Droit public des affaires – Urbanisme et aménagement

36-38 avenue de Clichy
75018 Paris
T : 01 86 95 93 88
F : 01 84 10 60 31
contact@or-avocats.com